

PRÉFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

PÔLE DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE CONCERTATION PUBLIQUE

Troyes, le 13 mars 2020

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Certificat de dépôt


REÇU le 19 décembre 2019 de Century 21 – MARTINOT IMMOBILIER, dont le siège social est situé 14 boulevard Victor Hugo à TROYES (10000), et représentant le syndic de copropriété « Edouard Vaillant » de l'immeuble sis 33 A-B-C-D rue Edouard Vaillant à TROYES (10000) ;

– 1 exemplaire en version papier

- d'un courrier de demande de la reconnaissance du bénéfice des droits acquis sur le fondement de l'article L. 513-1 du code de l'environnement pour une installation de combustion située 33 A-B-C-D rue Edouard Vaillant à TROYES (10000) appartenant à la rubrique n°2910 de la nomenclature des installations classées et disposant d'une puissance de 1 100 kW.

La délivrance du présent certificat ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à cette demande.

Pour le préfet et par délégation,
La chef de pôle,



Agnès MIERZWA